Sidi-Aïch : l'explosion d'une chaudière fait un blessé grave à l'usine Alfaditex de Remila

Les travailleurs de l'usine textile Alfaditex de Remila ont vécu, hier dans la matinée, une très grosse frayeur lorsque l'une des chaudières de l'atelier de chaufferie a explosé, faisant un blessé grave parmi les ouvriers qui se trouvaient sur les lieux de travail.

Selon le témoignage d'un travailleur de l'usine, un drame a été évité de justesse par l'un des neuf ouvriers dudit atelier qui a eu le vif réflexe de couper le gaz après s'être aperçu d'une fuite dans le couvercle de la chaudière, juste avant son explosion.

Surpris par l'explosion de la chaudière, l'ouvrier sera grièvement blessé. Toutefois, les jours du malheureux accidenté, qui a été immédiatement évacué vers l'hôpital de Sidi-Aïch, ne sont pas, fort heureusement, en danger, précise notre source.

A. Kersani

SIDI-BEL-ABBÈS

L'ex-directeur des affaires religieuses et deux autres ex-cadres condamnés à deux ans de prison ferme

Le tribunal de Sidi-Bel-Abbès a, dans la journée du lundi dernier, rendu son verdict dans l'affaire de détournement des fonds collectés par la Direction des affaires religieuses de Sidi Bel-Abbès au profit des familles sinistrées après le séisme qui a secoué la région de Boumerdès en 2003.

Dans cette affaire, qui a éclaté en 2007, neuf personnes étaient accusées. L'ex-directeur des affaires religieuses, l'ex-responsable du Centre islamique culturel et un cadre de la DUCH à l'époque ont été condamnés à deux ans de prison ferme, alors que deux autres fonctionnaires de la Direction des affaires religieuses, ont écopé d'un an de prison avec sursis. Les quatre autres ont été acquittés. Pour rappel, cette affaire a fait couler beaucoup d'encre en 2007 suite à un mouvement suspect signalé au niveau du compte bancaire de la Direction des affaires religieuses et des wakfs, la gendarmerie a diligenté une enquête qui a mis en évidence l'émission de 60 chèques pour un retrait d'un montant de 741 millions de centimes de fonds collectés, et mené à suspecter, en plus de l'ex-directeur, sept autres fonctionnaires et un cadre de la DUCH. Vingt autres personnes, dont des imams de l'époque, ont été aussi entendues par le procureur de la République. A l'issue de leur présentation devant ce dernier, l'ex-directeur des affaires religieuses, un cadre de la DUCH et le responsable du Centre culturel islamique de Sidi-Bel-Abbès ont été écroués, deux autres fonctionnaires ont été placés sous contrôle judiciaire alors que les autres accusés ont bénéficié d'une citation directe.

A. M.

VERDICT DANS L'AFFAIRE D'INTOXICATION COLLECTIVE À LA RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE NAHAS-NABIL DE CONSTANTINE

Deux ans de prison ferme pour le fournisseur de gâteaux

Après deux semaines de délibération, le tribunal de Ziadia a rendu son verdict, hier, dans l'affaire de l'intoxication collective qui a affecté, début février dernier, plus de quatre cents étudiantes résidant à la cité universitaire Nahas-Nabil de Constantine.

Le tribunal a condamné le fournisseur (R. L.) qui approvisionnait la résidence universitaire en gâteaux et les deux pâtissiers qui ont préparé clandestinement les gâteaux ayant affecté les résidentes (A. C. et H. T.) à deux ans de prison ferme. Les griefs retenus contre ces derniers sont : commercialisation et mise à la consommation de produits alimentaires frelatés et autres préparations clandestines. Les deux pâtissiers avaient «dépanné» le fournisseur au moment où son magasin était sous le coup d'une interdiction décidée alors par les services de contrôle de la qualité. Néanmoins, le tribunal a innocenté les trois fonctionnaires de la résidence et le fournisseur de poulets. Rappelons que le procureur de la République de Ziadia a requis une peine de 5 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 10 millions de centimes, à l'encontre des deux pâtissiers, le fournisseur de gâteaux et celui de poulets (H. A.) ainsi que le chef du restaurant de la cité en question (A. R.). Il a requis dans le cadre de la même affaire, une peine de trois ans de prison ferme, assortie d'une amende de 10 millions de centimes à l'encontre du chef du service restauration de la cité (S. A.) et du cuisinier en chef (N. B.).

L. H.

NI PROMESSES ÉLECTORALES, NI CRIMINALISATION NE LES ONT DISSUADÉS

19 harraga interceptés au large de cap Rosa (El Tarf)

Ni la criminalisation de l'acte d'émigration clandestine, encore moins les promesses électorales faites ces derniers jours, n'ont pu dissuader les jeunes Algériens de tenter l'aventure dans une traversée de la Méditerranée, au péril de leur vie.

En effet, aussitôt le beau temps revenu, après une longue période d'intempéries, Annaba a renoué avec la harga. Ils étaient 19 jeunes âgés entre 22 et 34 ans, originaires pour la plupart de Annaba à vouloir tenter l'aventure. Il y avait également 5 de Skikda, 1 d'El Tarf et même 4 d'Alger. Pour cette traversée incertaine et à haut risque, ils avaient déboursé entre 50 et 60 mille dinars chacun pour s'entasser dans une embarcation de fortune, équipée d'un moteur de 40 chevaux. Ils devaient prendre le large, dimanche vers 4 h du matin, de la plage d'échouage de Sidi Salem. Alertée dimanche vers 12h par un chalutier, l'unité 355 des gardes-côtes de Annaba a intercepté les harraga à 12 miles au large de cap Rosa, dans la wilaya d'El Tarf, nous indique Abdelaziz Zaïdi, chef de la station maritime principale des gardes-côtes. Après la procédure d'usage en pareille circonstance (visite médicale et audition par les éléments de la station maritime principale), les 19 jeunes infortunés ont été présentés hier au procureur de la République près le tribunal de Annaba, a ajouté la même source.

Au parquet, il leur a été signifié une citation directe pour le 19 avril prochain.

A. Bouacha

SUICIDE D'UN DÉTENU À LA MAISON D'ARRÊT DE SÉTIF

Le parquet général s'explique

Le procureur général près la cour de Sétif, lors d'un point de presse organisé hier, a tenu à expliquer le décès tragique d'un détenu à la maison d'arrêt de Sétif. Selon les premières constations, M. A., âgé d'une vingtaine d'années, détenu à la maison d'arrêt pour coups et blessures volontaires, s'est donné la mort hier aux environs de 3 heures du matin par pendaison dans la salle de détention, à l'aide d'un morceau de tissu.

Selon le procureur général toujours, le détenu était encore en vie lorsqu'il fut découvert par les gardiens de la prison, avertis par des codétenus. Toutefois, il décèdera lors de son admission à l'hôpital de Sétif.

Aussi, le procureur général, accompagné du procureur de la République et d'un juge d'instruction, se sont aussitôt rendus sur les lieux du drame, où une enquête a été ordonnée, pour déterminer avec exactitude les raisons de ce suicide.

I. S.

PUBLICITÉ

CONDOLÉANCES

Le vice-président chargé de l'activité transport par canalisation Sonatrach, l'ensemble des travailleurs ainsi que la section syndicale, très touchés par le décès **du conjoint de leur collègue Monsieur Messadh Abdelkrim**, présentent à toute sa famille leurs sincères condoléances et l'assurent en cette pénible circonstance de leur profonde sympathie.

Que Dieu le Tout-Puissant accorde à la défunte Sa Sainte Miséricorde et l'accueille en Son Vaste Paradis.

AZ/B1

LETTRE OUVERTE À

• MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
• MONSIEUR LE MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE

J'ai l'insigne honneur de recourir à votre haute autorité pour m'aider à transcender l'opacité et l'indifférence auxquelles je suis confrontée depuis plus de deux ans du fait des entraves bureaucratiques.

En effet, étant émigrée en France et retraitée, j'ai décidé de m'engager dans la mise en valeur agricole dans la commune de Oultem, daïra de Bou-Saâda, wilaya de M'sila.

Les formalités engagées auprès des collectivités locales (commune, wilaya) et de l'administration agricole (DSA, Chambre régionale) ont toutes été menées sans entraves.

Le seul point noir demeure au niveau de l'administration de l'hydraulique qui, malgré l'accomplissement des formalités préalables et des nombreuses promesses, ne m'a toujours pas délivré l'autorisation de fonçage de puits bien que la zone de Oultem ne soit pas considérée comme sensible au plan hydrogéologique.

Ce document conditionne en grande partie le démarrage de mon projet particulièrement en terme de montage financier (ressources propres, aide de l'Etat et recours au crédit bancaire).

Comptant sur votre sollicitude coutumière, j'ose espérer que ma présente requête trouvera l'écho favorable.

Mme Benkired Yasmina
58/2 Staïh/Bou-Saâda, wilaya de M'sila